

La loi sur les grains du Canada n'a malheureusement pas été promulguée au début de la semaine, comme l'espéraient bon nombre d'entre nous, mais j'espère qu'il sera quand même possible de lui faire franchir les étapes prévues au cours de la nouvelle session, sans perdre le fruit du travail déjà accompli. L'un des traits saillants de cette mesure législative est la disposition qui ferait de la teneur en protéines un élément important de notre mode de classement du blé. C'est un changement indispensable si nous voulons que notre blé entre pleinement en concurrence sur tous nos marchés d'exportation de grain, dont bon nombre exigent des normes et une certaine uniformité quant à la teneur en protéines.

La loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme s'impose également de façon urgente dans certains secteurs de l'agriculture canadienne. Le comité permanent n'a pu, faute de temps, approfondir l'examen de ce bill et des nombreux amendements que pourront présenter les membres du comité.

J'espère que tous les députés consentiront à ce que ces deux projets de loi ne perdent pas leur rang au cours de la nouvelle session, et que le gouvernement mettra tout en œuvre pour que ces deux si importantes mesures législatives reçoivent aussitôt que possible l'attention voulue.

Le gouvernement s'est montré compréhensif, face aux graves problèmes qui se posent pour l'industrie des céréales dans les Prairies. On en a eu une preuve dans les nombreuses visites en Saskatchewan de plusieurs ministres fédéraux. Je tiens à remercier ceux qui sont venus dans ma province et dans la circonscription d'Assiniboia. Nous savons gré tout particulièrement au premier ministre, qui s'est donné la peine de visiter les fermes de notre région, il y a une quinzaine de mois, et de s'entretenir avec les représentants des fermiers et leurs familles. Je suis persuadé que ces contacts avec la population lui ont permis de se rendre compte de la situation là-bas et d'appuyer une politique agricole pour le présent comme pour l'avenir. J'invite par les présentes tous les membres du cabinet à visiter notre région. Ils seront très bien accueillis, qu'il s'agisse ou non de leur première visite. Cette invitation s'étend, comme toujours d'ailleurs, à tous les parlementaires et à tous les habitants de chacune des provinces. Si vous venez en été ou en automne, nos grands espaces, nos grands champs de blé vert ou or, nos terres d'élevage, et nos villes et villages propres vous émerveilleront. Et vous aurez, sûrement, beaucoup de plaisir à rencontrer nos gens sympathiques.

• (2.30 p.m.)

La circonscription d'Assiniboia est dotée d'autres industries. A Ormiston et Gladmar on trouve des mines de sulfate de soude très productives, et un peu partout un grand nombre de puits de pétrole. De très importantes industries secondaires sont situées dans les villes de Weyburn, ainsi que dans certains autres centres urbains florissants. Une distillerie est en construction à Weyburn, ce dont tout le monde se réjouit à quelques exceptions près.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Assiniboia): Cette distillerie assurera de l'emploi à un nombre assez élevé de gens, et un marché à des centaines de milliers de boisseaux de grain chaque année, sans compter ses perspectives d'expansion plus tard.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Assiniboia): Cette industrie est née du programme fédéral de développement de l'industrie peu de temps après la désignation de la Saskatchewan comme région admissible. Notre province est décidément une région où l'industrie se développe lentement, et j'espère que tous les intéressés veilleront à l'avenir, plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, à ce que plus d'industries s'établissent dans le cadre de ce programme plein d'imagination. Notre économie a grand besoin d'être diversifiée et, comparativement, la Saskatchewan n'a reçu jusqu'ici qu'une très modeste part des subventions accordées pour stimuler l'industrie. Je note avec satisfaction que ce régime d'encouragement à l'industrie sur le plan régional sera maintenu.

Le discours du trône donne à entendre qu'on adoptera des mesures sur la réforme fiscale au cours de la présente session. Les Canadiens, partout au pays, se sont beaucoup intéressés à cette question et ont répondu en grand nombre à l'invitation à faire des observations sur le Livre blanc, dont le sujet fut annoncé il y a 11 mois. Ces commentaires représentent un exercice de la démocratie différent des attitudes antérieures du gouvernement à l'égard de la réforme fiscale. Il en est résulté que plusieurs ont été incapables de comprendre ou d'accepter l'intention déclarée du gouvernement d'accorder son entière considération aux aspects et aux propositions de modification qui pourraient être portés à leur attention. J'espère que lorsque la mesure législative mentionnée dans le discours du trône sera présentée, elle démontrera que le gouvernement a tenu compte des propositions sérieuses et bien documentées de maints organismes et de particuliers. A cet égard, je me permets de citer deux phrases extraites du dix-huitième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Deux des principales conclusions du comité à la suite de son étude exhaustive et de ses audiences sont: «Le fardeau fiscal présentement imposé aux Canadiens à revenu modeste doit être réduit», et «La politique fiscale canadienne doit se préoccuper surtout de préserver un climat économique favorable à l'expansion».

Ces deux principes sont importants pour l'Ouest du Canada, surtout le principe relatif à l'expansion. La croissance de l'économie de l'Ouest n'est pas tout à fait aussi poussée que celle du Canada central, et cette question nous inquiète particulièrement. Je recommande ces deux principes au gouvernement, lorsque les mesures de réforme fiscale seront préparées en vue d'une mesure législative.

Le pays tout entier s'inquiète de plus en plus du triste état des relations patronales-ouvrières. Dans les Prairies, nous dépendons considérablement de la continuité de services tels que la manutention et le transport des céréales. Comme il faut que ces services fonctionnent à pleine capacité dans l'avenir prévisible, nous appréhendons la possibilité de grèves ou de lock-out. Il est très encourageant de noter que le discours du trône indique qu'au cours de la présente session, des mesures seront présentées pour modifier le Code du travail et élaborer des méthodes plus efficaces pour faire régner la paix industrielle. Nous pouvons sûrement concevoir un régime qui règlera les différends sans avoir à recourir à l'utilisation presque barbare de la force, qui se retrouve en germe dans les grèves et les lock-out. Ces méthodes causent presque toujours aux tierces parties et à l'économie nationale plus de dommage qu'elles n'en infligent à ceux qui